



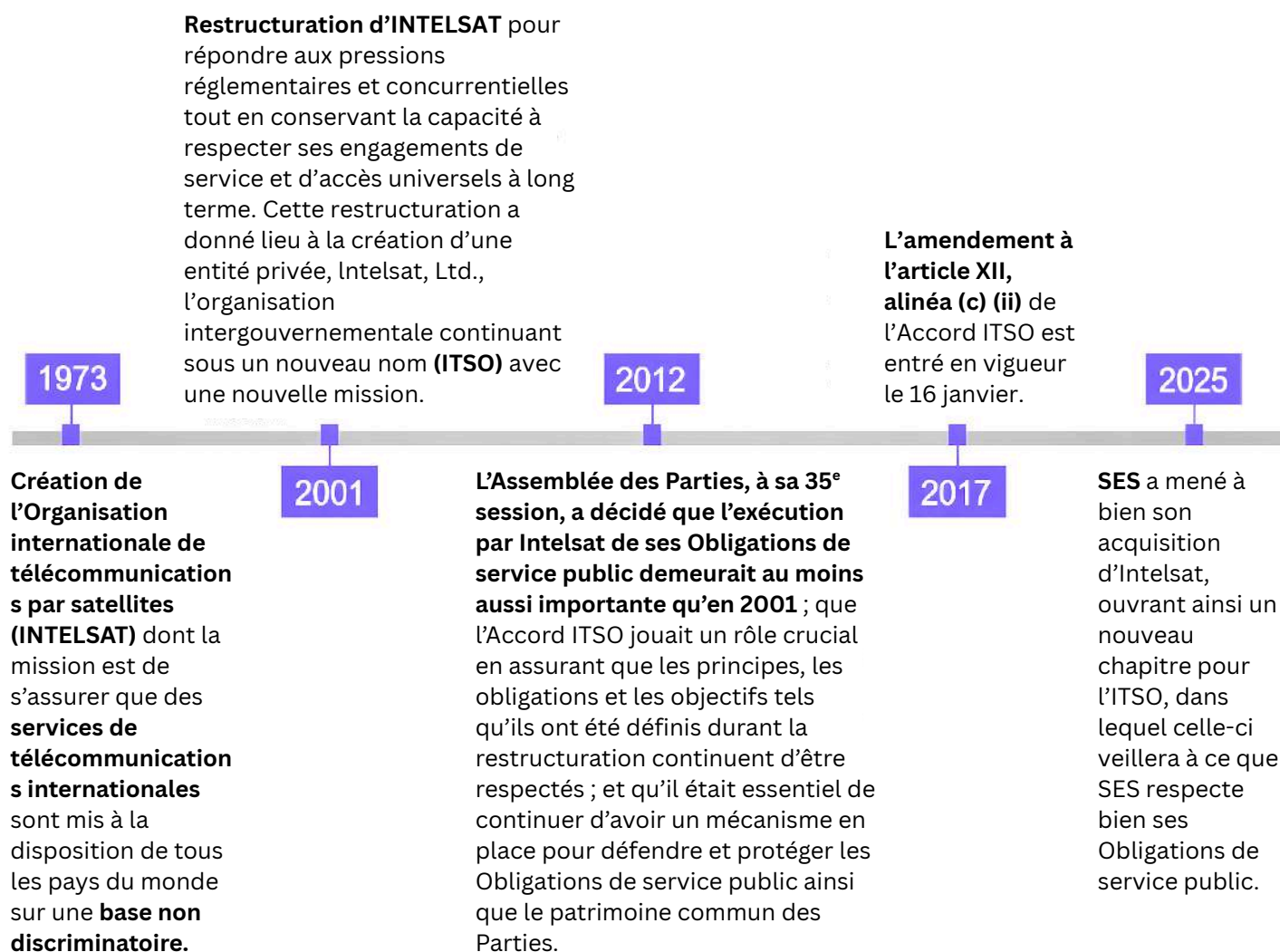
ORGANISATION INTERNATIONALE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITES



L'ITSO en bref

L'ITSO est une organisation intergouvernementale composée de 149 États membres qui intègre le principe énoncé dans la **Résolution 1721 (XVI)** de l'Assemblée générale des **Nations Unies** selon lequel les nations du **monde** doivent pouvoir dès que possible communiquer au moyen de satellites sur une base **mondiale et non discriminatoire**. L'**Organisation internationale de télécommunications par satellites**, appelée **INTELSAT** lors de sa création en 1973, a été restructurée en 2001. Cette restructuration a donné lieu à la création d'une entité privée, Intelsat, Ltd., l'organisation intergouvernementale continuant sous un nouveau nom (ITSO). Depuis, l'ITSO a été chargée de superviser le respect par Intelsat de ses obligations de service public, rôle qui s'étend désormais à **SES** après qu'elle a acquis Intelsat en juillet 2025. L'ITSO a pour **mission** de veiller au respect par SES de ses **obligations de service public** et de protéger le **patrimoine commun des Parties**.

Jalons



Accord ITSO

L'Accord ITSO définit le rôle de l'Organisation et expose sa structure, les fonctions de la Direction générale et les droits et obligations des Parties.

But principal et Principes fondamentaux de l'ITSO



Maintenir la connectivité mondiale et la couverture mondiale



Desservir les clients ayant des connectivités vitales



Fournir un accès non discriminatoire aux systèmes de SES

- Rôle de l'ITSO de veiller à ce que SES respecte bien les Principes fondamentaux
- Protection du patrimoine commun des Parties
- Structure de l'ITSO — Assemblée des Parties et Organe exécutif, dirigé par la Directrice générale
- Rôle de la Directrice générale
- Droits et obligations des Parties
- Mécanisme de règlement des différends, etc.

Depuis le 16 janvier 2017, l'article XII (ii) de l'Accord ITSO dispose que si la Société renonce aux assignations de fréquences appartenant au patrimoine commun, les utilise abusivement ou en perd l'accès, ces assignations peuvent être réassignées à des entités qui ont signé un accord de services publics, ce qui assure le respect des Principes fondamentaux de l'ITSO.

Buts et objectifs

Objectif 1

Maintenir la continuité de la fourniture de services publics de télécommunications internationales par satellite.

Objectif 2

Protéger le patrimoine commun des Parties constitué par les positions orbitales et les assignations de fréquences associées.

Objectif 3

Participer à la mise en place d'une infrastructure mondiale de l'information et des communications.

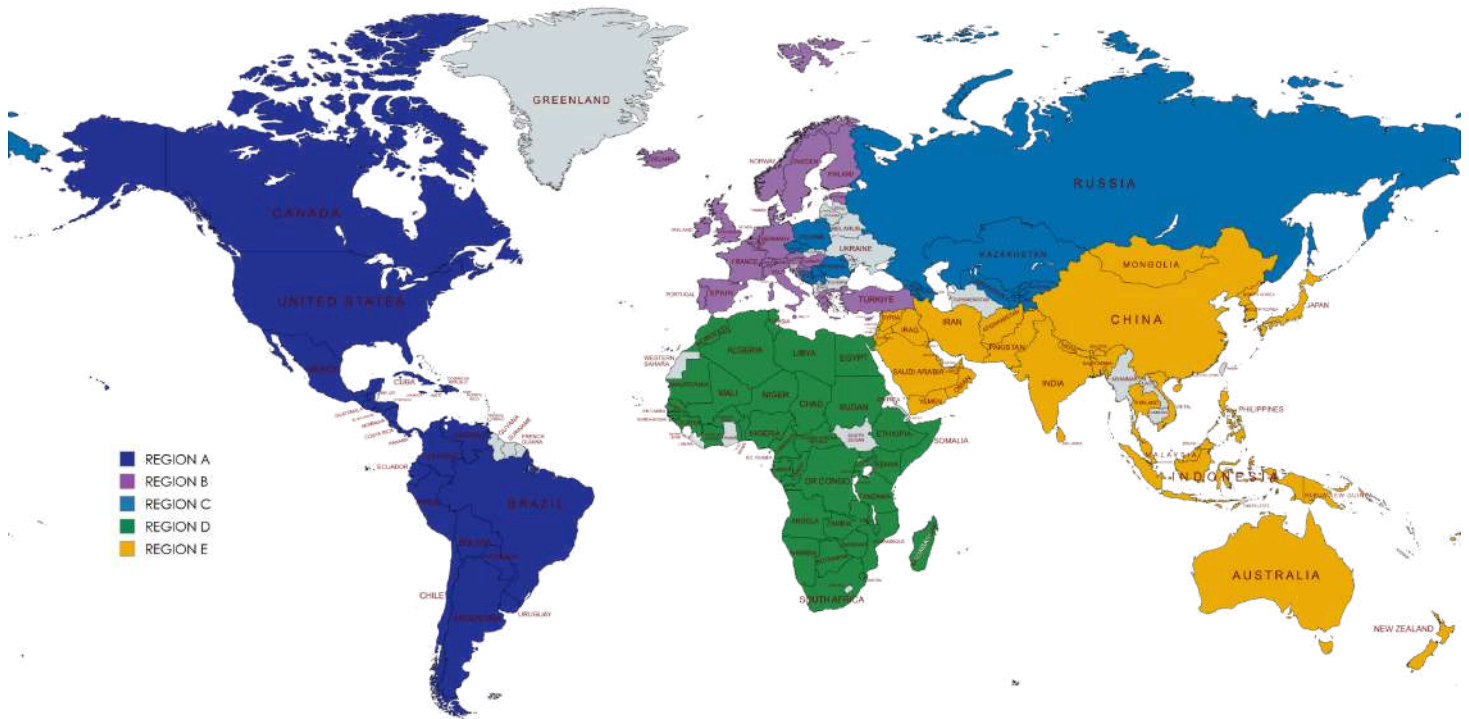
Avantages pour les États membres

- Droit acquis dans les positions orbitales et les assignations de fréquences associées appartenant au patrimoine commun des Parties.
- Accès non discriminatoire aux systèmes de SES.
- Protection, en application de l'article IV (b) de l'Accord ITSO, de certains services publics de télécommunications nationales dans des régions au relief accidenté, qui peuvent être assimilés aux services publics de télécommunications internationales.
- Participation à la promotion des services publics de télécommunications internationales pour répondre aux besoins de la société de l'information et de la communication.
- Aide dans les relations entre les clients et SES.
- Conseils sur la politique et la réglementation des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Participation à des études sur des questions précises liées aux TIC et exploitation des résultats.

Aucune contribution monétaire n'est nécessaire pour devenir membre.

Qui sommes-nous

Une organisation intergouvernementale dont les membres sont d'origine diverse, et appartiennent à cinq régions



REGION A

AMÉRIQUES
26 MEMBRES

ARGENTINE, BAHAMAS, BARBADES, BOLIVIE, BRÉSIL, CANADA, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ÉTATS-UNIS, GUATEMALA, HAÏTI, HONDURAS, JAMAÏQUE, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, URUGUAY, VENEZUELA

REGION B

EUROPE OCCIDENTALE
27 MEMBRES

ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE, CITÉ DU VATICAN, CHYPRE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, IRLANDE, ISLANDE, ITALIE, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MALTE, MONACO, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, TÜRKIYE

REGION C

EUROPE ORIENTALE ET
ASIE SEPTENTRIONALE
14 MEMBRES

ARMÉNIE, AZERBAÏDJAN, BOSNIE-HERZÉGOVINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GÉORGIE, KAZAKHSTAN, KIRGHIZISTAN, MONTÉNÉGRO, OUZBÉKISTAN, POLOGNE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SERBIE, TADJIKISTAN

REGION D

AFRIQUE
45 MEMBRES

AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ANGOLA, BÉNIN, BOTSWANA, BURKINA FASO, CABO VERDE, CAMEROUN, COMORES, CÔTE D'IVOIRE, ÉGYPTE, ESWATINI, ÉTHIOPIE, GABON, GAMBIE, GHANA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUINÉE ÉQUATORIALE, KENYA, LIBYE, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MOZAMBIQUE, NAMIBIE, NIGER, NIGÉRIA, OUGANDA, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, RÉPUBLIQUE DU CONGO, RWANDA, SÉNÉGAL, SOMALIE, SOUDAN, TANZANIE, TCHAD, TOGO, TUNISIE, ZAMBIE, ZIMBABWE

REGION E

ASIE ET AUSTRALASIE
37 MEMBRES

AFGHANISTAN, ARABIE SAOUDITE, AUSTRALIE, BAHRÉÏN, BANGLADESH, BHOUTAN, BRUNÉI DARUSSALAM, CHINE, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE, FIDJI, INDE, INDONÉSIE, IRAN, IRAQ, ISRAËL, JAPON, JORDANIE, KOWEÏT, LIBAN, MALAYSIE, MONGOLIE, NÉPAL, NOUVELLE-ZÉLANDE, OMAN, PAKISTAN, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PHILIPPINES, QATAR, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, SINGAPOUR, SRI LANKA, THAÏLANDE, VIET NAM, YÉMEN

ORGANE EXÉCUTIF

Renata Brazil-David
Directrice générale

Mme Aline Deffry
Directrice des relations extérieures

Mme Shivali Shankar
Cheffe de projet

POUR NOUS CONTRACTER

Téléphone : +1-202-243-5096

4400 Jenifer Street, NW - Suite 333
Washington, D.C. 20015
États-Unis

Courriel: itsomail@itso.int

WWW.ITSO.INT